



Par et pour
les collectivités

Agence France Locale
Programme d'émission de titres de créance
(Euro Medium Term Note Programme)
de 3.000.000.000 d'euros

Faisant l'objet d'un mécanisme de garanties à première demande consenties par l'Agence France Locale – Société Territoriale et par les membres du Groupe Agence France Locale

Le présent supplément (le « **Supplément** ») complète, et doit être lu et interprété conjointement avec, le prospectus de base en date du 21 avril 2017 (le « **Prospectus de Base** ») visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sous le n°17-170 en date du 21 avril 2017, préparé par l'Agence France Locale (« **Agence France Locale** » ou l'« **Emetteur** ») et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 3.000.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le « **Programme** »). Le Prospectus de Base tel que modifié par le présent Supplément constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée par la Directive 2010/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 (ensemble la « **Directive Prospectus** »).

Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive Prospectus.

Le présent Supplément a été préparé, conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus, à la suite de la publication par l'Emetteur le 29 septembre 2017 de ses comptes sociaux intermédiaires résumés French GAAP non audités au 30 juin 2017 et de ses comptes intermédiaires résumés IFRS non audités au 30 juin 2017 et de la publication par l'Agence France Locale – Société Territoriale (la « **ST** ») le 29 septembre 2017 de ses comptes consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2017 et a pour objet (i) l'incorporation par référence, dans le Prospectus de Base, des comptes respectifs de l'Emetteur et de la ST au 30 juin 2017 et (ii) la mise à jour des informations contenues dans les parties « Présentation de l'Emetteur », « Résumé du Programme », « Facteurs de Risques », « Documents incorporés par référence », « Description de l'Émetteur », « Description des garants et du mécanisme de garantie », « Modèle de Conditions Définitives » et « Informations Générales ».

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et celle contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Sous réserve des informations figurant dans le présent Supplément, aucun fait nouveau significatif, erreur ou inexactitude substantielle concernant les informations contenues ou incorporées par référence dans le Prospectus de Base qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Des copies du présent Supplément et du Prospectus de Base sont disponibles pour consultation et pour copie, sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, un jour quelconque de la semaine (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés), dans le bureau désigné de l'Agent Financier ou de l' (des) Agent(s) Payeur(s), tels qu'indiqués à la fin du Prospectus de Base, et le présent supplément sera publié sur le site internet (i) de l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) de l'Emetteur (www.agence-france-locale.fr).

Conformément à l'article 212-25 du Règlement général de l'AMF, tel que modifié, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des titres ou d'y souscrire avant la publication du présent Supplément ont le droit de retirer leur acceptation, ce droit pouvant être exercé pendant une période de deux jours de négociation après la publication du présent Supplément au Prospectus, soit jusqu'au 6 octobre 2017.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RÉSUMÉ DU PROGRAMME	4
FACTEURS DE RISQUES	19
PRÉSENTATION DE L'ÉMETTEUR	20
DOCUMENTS INCORPORÉS PAR RÉFÉRENCE	21
DESCRIPTION DE L'ÉMETTEUR	25
DESCRIPTION DES GARANTS ET DU MÉCANISME DE GARANTIE	33
MODELE DE CONDITIONS DÉFINITIVES	47
INFORMATIONS GÉNÉRALES	56
RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT SUPPLÉMENT AU PROSPECTUS DE BASE	58

RÉSUMÉ DU PROGRAMME

L'élément B.5 du résumé intitulé « Description du Groupe de l'Emetteur et de la position de l'Emetteur au sein du Groupe » figurant à la page 5 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

<p>B.5</p> <p>Description du Groupe de l'Emetteur et de la position de l'Emetteur au sein du Groupe</p>	<p>Emetteur:</p> <p>L'organigramme du Groupe Agence France Locale est le suivant (le « Groupe Agence France Locale ») :</p> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;"> <pre> graph TD CM([Collectivités Membres]) -- 100% --> ST["Agence France Locale - Société Territoriale (ST) (société anonyme à conseil d'administration)"] ST -- ">99%" --> AFL["Agence France Locale (AFL) (société anonyme à directoire et conseil de surveillance)"] CF([Collectivités fondatrices]) -- "<1%" --> AFL subgraph Groupe ST AFL end </pre> </div> <p>La quasi-intégralité (99,99 %) du capital social et des droits de vote de l'Emetteur est détenue par la ST (telle que défini au B.19/B.1), le solde (à savoir 10 actions) est réparti entre les dix Membres (tels que définis ci-après) ayant initialement constitué la ST (les Membres Fondateurs), afin de respecter les exigences imposées par l'article L. 225-1 du Code de commerce qui disposait, à la date de constitution de l'Emetteur, que le nombre d'associés d'une société anonyme ne pouvait pas être inférieur à sept à la date de constitution de la société. Les membres du Conseil d'administration de la ST désignés lors de la constitution de celle-ci sont les Membres Fondateurs qui représentent la ST auprès des autres collectivités membres du Groupe Agence France</p>
---	---

Locale et des Collectivités tierces.

Afin de prendre en compte les préconisations conjointes du Conseil de surveillance de l'Emetteur et du Conseil d'administration de la ST quant à l'évolution de la gouvernance du Groupe Agence France Locale, conformément aux dispositions nouvelles de l'article L.225-1 du Code de commerce, et dans les conditions prévues à l'article 15 du pacte d'actionnaires relatif au Groupe Agence France Locale, signé le 24 juin 2014 entre l'Emetteur, la ST et les Membres, le principe de la cession de l'action unique détenue par chacun des Membres Fondateurs au profit de la ST, à l'exception de la Métropole de Lyon, a été entériné.

La ST détiendra ainsi le contrôle de l'Emetteur de façon à pouvoir bénéficier des dispositions de l'article L.225-87 du Code de commerce et les conventions conclues entre l'Emetteur et la ST seront ainsi exclues du champ d'application du régime des conventions réglementées.

A la date du présent prospectus, les organes délibérants des neuf collectivités concernées ont autorisé la cession de l'action détenue par la collectivité dans le capital de l'Emetteur au profit de la ST.

L'actionnariat de la ST est exclusivement composé de Collectivités, qui ont obtenu les délibérations nécessaires de leurs organes compétents et dont la situation financière leur permet d'acquérir la qualité de Membre du Groupe Agence France Locale.

Dans la mesure où, conformément aux dispositions de l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales (le **CGCT**), le bénéfice des crédits consentis par l'Emetteur est conditionné à la qualité de Membre, le nombre d'actionnaires de la ST a vocation à augmenter dans le cadre du développement du Groupe Agence France Locale.

La qualité de membre s'acquiert par la délibération d'adhésion de la Collectivité, autorisant notamment le versement d'un apport en capital initial (ACI) auprès de la ST dans le cadre d'une ou plusieurs augmentations de capital de cette dernière.

Les règles de fonctionnement du Groupe Agence France Locale ont été conçues de manière à assurer la pérennité de son actionnariat. Les Membres sont, aux termes du Pacte, notamment tenus de conserver leurs actions jusqu'au dixième anniversaire de la libération de leur ACI et la cession d'actions est conditionnée à l'approbation du Conseil d'administration de la ST.

Cette augmentation du nombre d'actionnaires se traduira par une diminution corrélative du poids relatif de chacun des Membres au sein du capital social de la ST et à l'absence de contrôle par l'un quelconque de ses actionnaires.

A la date du présent prospectus, le capital social de la ST est détenu par 207 Collectivités et aucune d'entre elles ne détient plus de 10% de ce capital social, à l'exception de trois Membres. Il s'agit de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la Métropole de Lyon, et de la Commune de Marseille, dont les participations respectives devraient à terme passer sous le seuil des 10 % par l'effet des adhésions à venir de nouveaux Membres au Groupe Agence France Locale.

« **Membre** » désigne les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ainsi que les établissements publics territoriaux mentionnés à l'article L. 5219-2 du CGCT (les « **Collectivités** ») dont le processus d'adhésion au Groupe Agence France Locale a abouti et qui sont devenues de ce fait actionnaires de la ST.

Liste des Collectivités Membres à la date du présent Prospectus de Base

1.	Métropole Aix Marseille Provence
2.	Métropole de Lyon
3.	Commune de Marseille
4.	Région Pays de la Loire
5.	Métropole européenne de Lille
6.	Département de l'Essonne
7.	Collectivité d'Outre-Mer de Polynésie Française
8.	Métropole Nantes Métropole
9.	Métropole du Grand Nancy
10.	Métropole Bordeaux Métropole
11.	Département de l'Aisne
12.	Métropole Toulouse Métropole
13.	Métropole Eurométropole de Strasbourg
14.	Département de la Savoie
15.	Etablissement public territorial Plaine Commune
16.	Commune de Grenoble
17.	Commune de Nantes
18.	Communauté urbaine Dunkerque Grand Littoral
19.	Commune de Montreuil
20.	Métropole Brest Métropole

21.	Commune de Bordeaux
22.	Commune de Clermont-Ferrand
23.	Département de la Meuse
24.	Communauté d'agglomération Amiens Métropole
25.	Métropole Rouen Normandie
26.	Commune de Créteil
27.	Communauté urbaine Clermont Auvergne Métropole
28.	Commune d'Amiens
29.	Commune de Saint-Denis
30.	Communauté d'agglomération Chambéry Métropole - Cœur des Bauges
31.	Commune d'Evreux
32.	Commune de Brest
33.	Commune de Pau
34.	Communauté urbaine d'Arras
35.	Commune de Cherbourg-en-Cotentin
36.	Communauté urbaine du Creusot Montceau
37.	Département de l'Ariège
38.	Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole
39.	Commune de Mâcon
40.	Commune de Gennevilliers
41.	Commune de Metz
42.	Communauté d'agglomération Pau Bearn Pyrénées
43.	Communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons Agglomération
44.	Communauté d'agglomération du Grand Besançon
45.	Commune de Saumur
46.	Commune de Villeurbanne
47.	Commune de Roquebrune-sur-Argens
48.	Commune de Vincennes
49.	Commune de Bourgoin-Jallieu
50.	Communauté d'agglomération Grand Poitiers
51.	Commune de Gonesse

52.	Commune de Vernon
53.	Commune de Saint-Nazaire
54.	Etablissement public territorial Est Ensemble
55.	Commune du Blanc-Mesnil
56.	Communauté de communes Moselle et Madon
57.	Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux
58.	Commune de Livry-Gargan
59.	Commune de Lons-le-Saunier
60.	Commune de Nogent-sur-Marne
61.	Commune de Balaruc-les-Bains
62.	Commune de Noyon
63.	Communauté urbaine d'Alençon
64.	Commune de Croix
65.	Commune d'Oloron Sainte-Marie
66.	Commune de Brunoy
67.	Communauté de communes de la Région de Guebwiller
68.	Commune de Pertuis
69.	Sète Agglopôle Méditerranée
70.	Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys
71.	Commune de Rezé
72.	Commune de Saint-Hilaire-de-Riez
73.	Communauté de communes Pévèle Carembault
74.	Commune du Bouscat
75.	Communauté d'agglomération Morlaix Communauté
76.	Communauté de communes du Pays Noyonnais
77.	Commune de Bry-sur-Marne
78.	Commune de Clichy-sous-Bois
79.	Commune d'Alençon
80.	Commune de Waziers
81.	Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Pierre-et-Miquelon
82.	Communauté d'agglomération du Val de Fensch

83.	Commune d'Ancenis
84.	Commune de Lannion
85.	Commune de Domérat
86.	Commune de La Motte-Servolet
87.	Commune de Condom
88.	Etablissement public territorial Paris-Est-Marne et Bois
89.	Commune de Saint-Brice-sous-Forêt
90.	Commune de Bourg-Argental
91.	Commune de Vendôme
92.	Commune de Combloux
93.	Commune de Loireauxence
94.	Commune de Wittenheim
95.	Commune de Saint-Saulve
96.	Commune de Plouzané
97.	Communauté de communes du Bassin de Pompey
98.	Commune d'Huningue
99.	Commune de Biscarosse
100.	Communauté de communes du Pays Mornantais
101.	Commune de Longvic
102.	Commune de Morhange
103.	Commune de Pont d'Ain
104.	Commune de Saint-Jean-Bonnefonds
105.	Commune de Bourg-Saint-Andéol
106.	Communauté de communes du Pays de Conches
107.	Communauté de communes du Pont du Gard
108.	Communauté d'agglomération Val Parisis
109.	Communauté de communes des Coteaux du Girou
110.	Commune de Roquefort-sur-Soulzon
111.	Commune de Saint-Avé
112.	Commune de La Mulatière
113.	Communauté de communes du Sundgau

114.	Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon
115.	Communauté de communes du Warndt
116.	Commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes
117.	Commune de Les Sorinières
118.	Commune de Roquemaure
119.	Commune de Guéthary
120.	Commune de Bagnères-de-Luchon
121.	Commune d'Aussonne
122.	Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse
123.	Communauté de communes des Portes de Romilly
124.	Commune d'Anzin
125.	Commune de Cysoing
126.	Communauté de communes de la Vallée du Garon
127.	Commune de Pollestres
128.	Commune d'Etrembières
129.	Communauté de communes du Val de Drôme
130.	Commune de Beaucozé
131.	Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre
132.	Communauté de communes du Quercy-Caussadais
133.	Commune de Lesneven
134.	Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
135.	Communauté de communes de l'Huisne Sartoise
136.	Communauté de communes Roumois Seine
137.	Commune de Plailly
138.	Commune de Raimbeaucourt
139.	Commune de Gonfaron
140.	Commune de Saint Martin de Seignanx
141.	Commune de Gidy
142.	Commune de Plouvorn
143.	Communauté de communes Adour Madiran
144.	Commune d'Usson-en-Forez

145.	Commune de Boën-sur-Lignon
146.	Commune d'Aubrives
147.	Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret
148.	Commune d'Attiches
149.	Commune de Genech
150.	Commune de Giberville
151.	Commune de Pontaumur
152.	Commune du Pont de Beauvoisin (73 - Savoie)
153.	Commune de Saint-Just-d'Ardèche
154.	Commune de Mison
155.	Commune de Saint-Sauveur-en-Rue
156.	Commune de Saint-Augustin-des-Bois
157.	Commune de Pujo
158.	Commune de Sainte-Euphémie
159.	Commune de Saint-Pierre-des-Fleurs
160.	Commune de La Feuillie
161.	Commune de Saulzoir
162.	Commune de Richardménil
163.	Commune de Flourens
164.	Commune de Vitrac
165.	Commune de Beynac et Cazenac
166.	Commune de Les Voivres
167.	Communauté d'Agglomération d'Epinal
168.	Commune de Comps
169.	Commune de Saint-Pierre-du-Bosguérard
170.	Commune de Peyrignac
171.	Commune de Bernay-Vilbert
172.	Commune de Thil
173.	Commune de Grandvilliers
174.	Commune de Chirols
175.	Commune de Vénéjan

176.	Commune de Crion
177.	Commune de Peujard
178.	Commune de Sailly-Lez-Lannoy
179.	Commune de Conches-en-Ouche
180.	Commune de Roquesérière
181.	Commune de Mons-en-Pévèle
182.	Commune d'Epieds (49 - Maine-et-Loire)
183.	Commune de Teilhède
184.	Commune de Pomerols
185.	Commune de Monacia d'Aullène
186.	Commune de Puy-Saint-Gulmier
187.	Commune de Le Ferré
188.	Commune de Collonges-les-Premières
189.	Commune du Thuit-de-l'Oison
190.	Commune de Saint-Maurin
191.	Commune d'Izier
192.	Commune de Montigny-sur-Chiers
193.	Commune d'Anthelupt
194.	Commune de Cressy-sur-Somme
195.	Commune de Flainval
196.	Commune de Bernécourt
197.	Commune de Parroy
198.	Commune de Saint-Marcel-en-Marcillat
199.	Commune de Bonviller
200.	Commune de Xures
201.	Commune de Tart-l'Abbaye
202.	Commune de Sionviller
203.	Commune de Grosbois-en-Montagne
204.	Commune de Bures
205.	Commune de Juvrecourt
206.	Commune de Bézange-la-Grande

	207.	Commune d'Hénaménil	
--	------	---------------------	--

L'élément B.10 du résumé intitulé « Réserves contenues dans le rapport des Commissaires aux comptes » figurant à la page 14 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

<p>B.10 Réserves contenues dans le rapport des Commissaires aux comptes</p>	<p>Emetteur:</p> <p>Les rapports des Commissaires aux comptes de l'Emetteur sur les comptes relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 ne contiennent aucune réserve.</p> <p>Les rapports des Commissaires aux comptes de l'Emetteur sur les comptes intermédiaires au 30 juin 2016 et au 30 juin 2017 ne contiennent aucune réserve.</p>
---	--

L'élément B.12 du résumé intitulé « Informations financières sélectionnées historiques clés » figurant à la page 14 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

<p>B.12 Informations financières sélectionnées historiques clés</p>	<p>Emetteur:</p> <p>Les informations présentées ci-après sont établies sur la base des comptes annuels de l'Emetteur retraités en normes IFRS. Toutefois, seuls les comptes annuels de l'Emetteur en normes françaises ont valeur légale. Les comptes annuels en normes françaises ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférent sont incorporés par référence dans le présent prospectus.</p> <p>Eléments bilanciels aux 31 décembre 2015, 31 décembre 2016 et 30 juin 2017 (en milliers d'euros) :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">31 décembre 2015 (audités)</th> <th style="text-align: center;">31 décembre 2016 (audités)</th> <th style="text-align: center;">30 juin 2017 (non audités)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Prêts et créances sur la clientèle</td> <td style="text-align: right;">383 527</td> <td style="text-align: right;">892 227</td> <td style="text-align: right;">1 198 786</td> </tr> <tr> <td>Réserve de liquidité</td> <td style="text-align: right;">502 479</td> <td style="text-align: right;">435 422</td> <td style="text-align: right;">1 229 111</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td style="text-align: right;">31 584</td> <td style="text-align: right;">58 120</td> <td style="text-align: right;">86 824</td> </tr> <tr> <td>Total Actifs</td> <td style="text-align: right;">917 590</td> <td style="text-align: right;">1 385 769</td> <td style="text-align: right;">2 376 552</td> </tr> <tr> <td>Dettes représentées par un titre</td> <td style="text-align: right;">840 537</td> <td style="text-align: right;">1 259 073</td> <td style="text-align: right;">2 206 949</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td style="text-align: right;">15 009</td> <td style="text-align: right;">33 167</td> <td style="text-align: right;">58 116</td> </tr> <tr> <td>Fonds propres</td> <td style="text-align: right;">62 046</td> <td style="text-align: right;">93 529</td> <td style="text-align: right;">111 487</td> </tr> </tbody> </table>		31 décembre 2015 (audités)	31 décembre 2016 (audités)	30 juin 2017 (non audités)	Prêts et créances sur la clientèle	383 527	892 227	1 198 786	Réserve de liquidité	502 479	435 422	1 229 111	Autres	31 584	58 120	86 824	Total Actifs	917 590	1 385 769	2 376 552	Dettes représentées par un titre	840 537	1 259 073	2 206 949	Autres	15 009	33 167	58 116	Fonds propres	62 046	93 529	111 487
	31 décembre 2015 (audités)	31 décembre 2016 (audités)	30 juin 2017 (non audités)																														
Prêts et créances sur la clientèle	383 527	892 227	1 198 786																														
Réserve de liquidité	502 479	435 422	1 229 111																														
Autres	31 584	58 120	86 824																														
Total Actifs	917 590	1 385 769	2 376 552																														
Dettes représentées par un titre	840 537	1 259 073	2 206 949																														
Autres	15 009	33 167	58 116																														
Fonds propres	62 046	93 529	111 487																														

Total passifs et capitaux propres	917 590	1 385 769	2 376 552
--	---------	-----------	------------------

Eléments de formation du résultat aux 31 décembre 2015, 31 décembre 2016, 30 juin 2016 et 30 juin 2017 (en milliers d'euros) :

	31 décembre 2015 (audités)	31 décembre 2016 (audités)	30 juin 2016 (non audités)	30 juin 2017 (non audités)
Produit net bancaire	361	9 220	5 035	5 347
Résultat brut d'exploitation	-10 995	-2 121	-318	76
Résultat net	-7 777	-3 365	-275	-37

Le résultat brut d'exploitation négatif au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 repose principalement sur 2 éléments : (i) le démarrage par l'Emetteur de ses activités de crédit au début du mois d'avril, après l'émission obligataire inaugurale, avec l'essentiel de la production de crédits concentrée sur le dernier trimestre, conduisant à une création de revenus limitée sur l'exercice ; (ii) la poursuite de la construction d'une infrastructure bancaire permettant à l'Agence France Locale de maîtriser ses opérations dans le respect des règles en vigueur.

Le résultat brut d'exploitation négatif au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'explique par une augmentation importante du produit net bancaire, cependant encore insuffisante pour parvenir à l'équilibre eu égard à la poursuite du déploiement de l'infrastructure requise pour mener l'ensemble des opérations bancaires et financières. Cette augmentation du produit net bancaire repose principalement sur les éléments suivants : (i) la montée en charge des revenus liés à l'augmentation de l'encours de crédit, (ii) une plus-value exceptionnelle de 3 millions d'euros provenant de la cession de titres initialement classés en titres d'investissement et qui avaient été reclassés en titres de placement après que l'Agence France Locale a décidé de modifier l'emploi de ses fonds propres en décembre 2015, et (iii) des plus-values liées à la cession de titres de la réserve de liquidité dans le cadre de la gestion de ce portefeuille.

Le résultat brut d'exploitation négatif au titre de la période close au 30 juin 2016, s'explique par une augmentation importante du produit net bancaire. Cette augmentation du produit net bancaire trouve son origine dans la montée en puissance des revenus liés aux crédits ainsi que dans la plus-value exceptionnelle provenant de la cession de titres initialement classés en titres d'investissement et qui ont été reclassés en titres de placement après que l'Emetteur a décidé de modifier l'emploi de ses fonds

	<p>propres en décembre 2015.</p> <p>Le résultat brut d'exploitation positif au titre de la période close au 30 juin 2017, s'explique par une augmentation du produit net bancaire permettant de couvrir les charges d'exploitation mais insuffisant pour contribuer à l'équilibre du résultat net après prise en compte de l'impact des différés d'impôts.</p> <p>Pour information, la différence entre le résultat brut d'exploitation et le résultat net correspond aux traitements en IFRS des impôts différés.</p> <p>Cette augmentation du produit net bancaire repose sur la poursuite de l'augmentation des revenus générés par le portefeuille de crédits ainsi que par les plus-values de cession de titres liées à la gestion de la réserve de liquidité.</p> <p>A la date du présent prospectus, il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur depuis le 30 juin 2017 et il n'y a pas eu de détérioration significative dans les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2016.</p>
--	--

L'élément B.13 du résumé intitulé « Evènement récent relatif à l'Emetteur présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité » figurant à la page 16 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

<p>B.13</p> <p>Evènement récent relatif à l'Emetteur présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité</p>	<p>Emetteur:</p> <p>A la date du présent prospectus, il n'y pas d'évènement récent relatif à l'Emetteur présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.</p> <p>Toutefois, deux augmentations de capital ont été effectuées par l'Emetteur au cours du 1er semestre 2017. Le 6 mars 2017, l'Emetteur a clôturé une douzième augmentation de capital qui s'est traduite par une augmentation du capital social de 16,5 millions d'euros, et le 28 juin 2017, l'Emetteur a clôturé une treizième augmentation de capital qui s'est traduite par une augmentation du capital social de 1,7 millions d'euros. Aux termes de ces deux opérations, le capital social de l'Emetteur s'élève à 129,2 millions d'euros.</p>
---	--

L'élément B.17 du résumé intitulé « Notation assignée à l'Emetteur ou à ses titres d'emprunt » figurant à la page 17 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

<p>B.17</p> <p>Notation assignée à l'Emetteur ou à ses titres d'emprunt</p>	<p>Emetteur :</p> <p>L'Emetteur a fait l'objet, le 23 septembre 2015, d'une notation Aa3 par Moody's France SAS (Moody's), avec une perspective stable. Cette notation a été confirmée par Moody's le 7 novembre 2016. Le dernier rapport de Moody's sur la notation de l'Emetteur date du 15 mai 2017.</p> <p>Le Programme a fait l'objet d'une notation Aa3 par Moodys.</p> <p>Les Titres émis dans le cadre du Programme pourront ou non faire l'objet d'une notation. La notation des Titres, s'il y en a une, sera précisée dans les Conditions Définitives concernées. La notation des Titres ne sera pas nécessairement identique à celle de l'Emetteur.</p> <p>Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de détention de Titres et peut, à tout moment, être suspendue, modifiée, ou retirée par l'agence de notation concernée. A la date du présent Prospectus de Base, Moody's est une agence de notation établie dans l'Union Européenne et enregistrée conformément au Règlement (CE) n° 1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le Règlement ANC) et figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk) conformément au Règlement ANC.</p>
---	---

L'élément B.5/B.10 du résumé intitulé « Réserves contenues dans le rapport des Commissaires aux comptes » figurant à la page 21 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

<p>B.19/B.10</p> <p>Réserves contenues dans le rapport des Commissaires aux comptes</p>	<p>ST :</p> <p>Les rapports des Commissaires aux comptes de la ST sur les comptes consolidés relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 ne contiennent aucune réserve.</p> <p>Les rapports d'examen des Commissaires aux comptes de la ST sur les comptes intermédiaires consolidés au 30 juin 2016 et au 30 juin 2017 ne contiennent aucune réserve.</p>
---	--

L'élément B.19/B.12 du résumé intitulé « Informations financières sélectionnées historiques clés » figurant à la page 21 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

<p>B.19/B.12</p> <p>Informations financières sélectionnées historiques clés</p>	<p>ST :</p> <p>Les chiffres fournis dans les tableaux ci-dessous sont tirés des comptes consolidés IFRS de la ST.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Eléments bilanciels aux 31 décembre 2015, 31 décembre 2016 et 30 juin 2017 (en milliers d'euros) :
---	---

	31 décembre 2015 (audités)	31 décembre 2016 (audités)	30 juin 2017 (non audités)
Prêts et créances sur la clientèle	383 527	892 227	1 060 617
Réserve de liquidité	506 243	440 629	1 234 974
Autres	31 617	58 147	86 766
Total Actifs	921 387	1 391 003	2 382 357
Dettes représentées par un titre	840 536	1 259 073	2 206 949
Autres passifs	15 651	33 412	57 993
Fonds propres	65 200	98 518	117 415
Total passifs et capitaux propres	921 387	1 391 003	2 382 357

- Eléments de formation du résultat aux 31 décembre 2016, 31 décembre 2016, 30 juin 2016 et 30 juin 2017 (en milliers d'euros) :

	31 décembre 2015 (audités)	31 décembre 2016 (audités)	30 juin 2016 (non audités)	30 juin 2017 (non audités)
Produit net bancaire	408	9 254	5 049	5 364
Résultat brut d'exploitation	-10 894	-2 105	-301	72

Il est également précisé, en complément des états financiers de la ST, qu'aux 31 décembre 2015, 31 décembre 2016, et 30 juin 2017, les montants non libérés des engagements d'apport en capital des collectivités membres s'élevaient respectivement à 40,29 millions d'euros, 8,19 millions d'euros et 3,46 millions d'euros.

Le principal actif au bilan de la ST étant constitué par sa participation à 99,9% dans l'Emetteur, le résultat brut d'exploitation négatifs enregistrés successivement par la ST au 31 décembre 2015, 31 décembre 2016 et, 30 juin 2016 et 30 juin 2017 procèdent des mêmes raisons que celles qui expliquent le résultat brut négatif de l'Emetteur à ces mêmes dates. De la même manière, le résultat brut d'exploitation positif enregistré par la ST au 30 juin 2017 procède des mêmes raisons que celles qui expliquent le résultat brut positif de l'Emetteur à cette date.

	A la date du présent prospectus, il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de la ST depuis le 30 juin 2017. A la date du présent prospectus, il ne s'est produit aucun changement défavorable significatif dans les perspectives de la ST depuis le 31 décembre 2016.
--	---

L'élément B.19/B.13 du résumé intitulé « Evénement récent relatif au Garant présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité » figurant à la page 22 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

<p>B.19/B.13 Evénement récent relatif au Garant présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité</p>	<p>ST :</p> <p>A la date du présent Prospectus, il n'y pas d'événement récent relatif à la ST présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.</p> <p>Le 6 mars 2017, la ST a clôturé une douzième augmentation de capital qui se traduit par une augmentation du capital social de 17,327 millions d'euros et le 28 juin 2017, la ST a clôturé une treizième augmentation de capital qui se traduit par une augmentation du capital social de 1,826 millions d'euros. A l'issue de ces deux augmentations de capital, le capital souscrit de la ST s'élève à 135,044 millions d'euros.</p>
---	---

Le second paragraphe de l'élément B.19/B.47 du résumé intitulé « Description des Membres ayant souscrit un crédit auprès de l'Emetteur » figurant à la page 23 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

<p>B.19/B.47 Description des Membres ayant souscrit un crédit auprès de l'Emetteur</p>	<p>Au 30 juin 2017, 241 Crédits Moyen-Long Terme ont été souscrits par les Membres.</p>
---	---

FACTEURS DE RISQUES

1. Le troisième sous-paragraphe du paragraphe (c) intitulé « le risque de taux d'intérêt » du paragraphe 1.1 intitulé « Risques relatifs à l'Emetteur » du paragraphe 1 intitulé « Risques présentés par l'Emetteur » de la section intitulée « Facteurs de risques » figurant à la page 46 du Prospectus de Base est modifié, il est ajouté les mots « d'une partie » après les mots « correspondant à l'emploi » à la première ligne du paragraphe et se lit désormais comme suit :

« En sus, l'Emetteur assume une exposition au risque de taux d'intérêt correspondant à l'emploi d'une partie de ses fonds propres en prêts à taux fixe, non couverts, octroyés aux collectivités locales. L'exposition au risque de taux qui en résulte est encadrée par la sensibilité de la valeur actuelle nette de l'Emetteur, qui mesure l'impact d'un choc de taux sur la variation des flux actualisés de tous les actifs et passifs du bilan de l'Emetteur. »

2. Le paragraphe (h) intitulé « Le risque lié au respect des ratios prudentiels » du paragraphe 1.1 intitulé « Risques relatifs à l'Emetteur » du paragraphe 1 intitulé « Risques présentés par l'Emetteur » de la section intitulée « Facteurs de risques » figurant à la page 49 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« De par son agrément d'établissement de crédit spécialisé l'Emetteur doit respecter certaines contraintes réglementaires ou limites internes dont les ratios réglementaires suivants :

- un ratio de Solvabilité « *Common Equity Tier One* » minimal de 9,125% au 30 juin 2017 (exigence interne 12,5%) ;
- un ratio de levier minimal de 3,5% (exigence interne) ;
- un ratio de liquidité à 30 jours « LCR » minimal de 80% au 30 juin 2017 (exigence interne 150%) ;
- un ratio de liquidité à un an « NSFR » minimal de 150% (exigence interne).

L'Emetteur a donc mis en place un dispositif strict de suivi et d'anticipation des variations de ces ratios réglementaires de façon à garantir le respect permanent des exigences internes, supérieures aux exigences réglementaires. Le non-respect des contraintes réglementaires peut obliger l'Emetteur à mettre en œuvre une ou plusieurs mesures de rétablissement voire entraîner la révocation de l'agrément de l'Emetteur et générer une perte de valeur pour l'Emetteur. »

PRÉSENTATION DE L'ÉMETTEUR

La section « Présentation de l'Emetteur » du Prospectus de Base fait l'objet des modifications décrites ci-après.

1. Le quatrième paragraphe du paragraphe intitulé « Caractéristiques et missions » de la section intitulée « Présentation de l'Emetteur » figurant à la page 70 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« L'agence de notation Moody's a attribué à l'Agence France Locale le 23 septembre 2015 la note long-terme Aa3, assortie d'une perspective stable à l'instar de celle de l'Etat français. Cette note a été confirmée par Moody's le 7 novembre 2016. Le dernier rapport de Moody's sur l'Agence France Locale date du 15 mai 2017. »

2. Le neuvième paragraphe du paragraphe intitulé « Caractéristiques et missions » de la section intitulée « Présentation de l'Emetteur » figurant à la page 71 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« A la suite de la treizième augmentation de capital de la ST le 28 juin 2017 d'un montant de 1.826.300 euros, se traduisant par une augmentation de capital de l'Emetteur d'un montant de 1,7 million d'euros, les Collectivités Membres actionnaires sont au nombre de 207 à la date du présent Prospectus de Base. Au 30 juin 2017, le montant du capital social de la ST s'élève à 135.043.800 euros, les Collectivités Membres s'étant engagées à souscrire au capital de la ST pour un montant total de 138,58 millions d'euros, ces dernières ayant la possibilité, si elles le souhaitent, de verser leur ACI de façon échelonnée, en trois tranches étalées sur trois années, en cinq tranches, étalées sur cinq années ou sous certaines conditions dans le cadre d'un échelonnement sur une durée plus importante (voir paragraphe 4.2 (b) (ii) « *Apport en capital initial* » du Prospectus de Base). A la date du présent Prospectus de Base le capital social de l'Emetteur s'élève à un montant de 129.200.000 euros. »

3. Le neuvième paragraphe du paragraphe intitulé « Modèle économique et financier » de la section intitulée « Présentation de l'Emetteur » figurant à la page 73 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 30 juin 2017, les ratios prudentiels de l'Emetteur étaient les suivants :

- un ratio « *Common Equity Tier One* » à 26,15% ;
- un ratio de levier à 4,03% ;
- un ratio LCR à 1612% ; et
- un ratio NSFR à 218%. »

DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

La section suivante, intitulée « Documents incorporés par référence » telle qu'elle figure dans le Prospectus de Base est modifiée de la façon suivante :

« DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le présent Prospectus de Base devra être lu et interprété conjointement avec les sections citées ci-après incluses dans les documents suivants qui ont été préalablement publiés et déposés auprès de l'AMF. Ces sections sont incorporées dans le présent Prospectus de Base et sont réputées en faire partie intégrante :

- les sections citées dans le tableau ci-dessous du rapport annuel de l'Emetteur au 31 décembre 2015 contenant les comptes au 31 décembre 2015 présentés en normes IFRS et incluant le rapport des commissaires aux comptes de l'Emetteur concernant ces comptes (les **Comptes Annuels IFRS de l'Emetteur 2015**) ;
- les sections citées dans le tableau ci-dessous du rapport annuel de l'Emetteur au 31 décembre 2016 contenant les comptes au 31 décembre 2016 présentés en normes IFRS et incluant le rapport des commissaires aux comptes de l'Emetteur concernant ces comptes (les **Comptes Annuels IFRS de l'Emetteur 2016**) ;
- les sections citées dans le tableau ci-dessous du rapport annuel de l'Emetteur au 31 décembre 2015 contenant les comptes au 31 décembre 2015 établis selon les principes comptables français (*French GAAP*) et incluant le rapport des commissaires aux comptes de l'Emetteur concernant ces comptes (les **Comptes Annuels French GAAP de l'Emetteur 2015**) ;
- les sections citées dans le tableau ci-dessous du rapport annuel de l'Emetteur au 31 décembre 2016 contenant les comptes au 31 décembre 2016 établis selon les principes comptables français (*French GAAP*) et incluant le rapport des commissaires aux comptes de l'Emetteur concernant ces comptes (les **Comptes Annuels French GAAP de l'Emetteur 2016**) ;
- les sections citées dans le tableau ci-dessous des comptes consolidés de la ST aux 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 incluant les rapports des commissaires aux comptes de la ST concernant les comptes consolidés précités (respectivement, les **Comptes Consolidés de la ST 2015** et les **Comptes Consolidés de la ST 2016**) ;
- les sections citées dans le tableau ci-dessous du rapport financier au 30 juin 2017 incluant notamment les comptes intermédiaires résumés de l'Emetteur au 30 juin 2017 présentés en normes IFRS incluant le rapport de revue limitée des commissaires aux comptes de l'Emetteur concernant les comptes intermédiaires résumés précités (les **Comptes Intermédiaires Résumés IFRS de l'Emetteur au 30 juin 2017**) ;
- les sections citées dans le tableau ci-dessous du rapport financier au 30 juin 2017 incluant notamment les comptes sociaux intermédiaires résumés de l'Emetteur au 30 juin 2017 établis selon les principes comptables français (*French GAAP*) incluant le rapport de revue limitée des commissaires aux comptes de l'Emetteur concernant les comptes sociaux intermédiaires résumés précités (les **Comptes Sociaux Intermédiaires Résumés French GAAP de l'Emetteur au 30 juin 2017**) ; et
- les sections citées dans le tableau ci-dessous des comptes consolidés intermédiaires résumés de la ST au 30 Juin 2017 incluant le rapport de revue limitée des commissaires aux comptes de la ST concernant les comptes intermédiaires précités (les **Comptes Consolidés Intermédiaires Résumés de la ST au 30 juin 2017**).
- les modalités des Titres contenues en pages 63 à 98 du prospectus de base visé par l'AMF sous le n° 15-079 en date du 6 mars 2015 (les **Modalités 2015**) et les modalités de Titres contenues en pages 73 à 108 du prospectus de base visé par l'AMF sous le n°16-140 en date du 15 avril 2016 (les **Modalités 2016**). Les Modalités 2015 et les Modalités 2016 sont uniquement incorporées par référence pour les besoins d'émissions de Titres assimilables et formant une même souche avec des Titres déjà émis dans le cadre des Modalités 2015 ou des Modalités 2016.

Table de concordance

Information incorporée par référence (Annexe IV au Règlement 809/2004/EC)	Référence		
Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'Émetteur			
	Comptes Annuels IFRS de l'Émetteur 2015	Comptes Annuels IFRS de l'Émetteur 2016	Comptes Intermédiaires Résumés IFRS de l'Émetteur au 30 juin 2017
<u>Informations financières historiques</u> <u>Etats Financiers</u>			
Bilan	Page 86	Page 84	Page 23
Compte de résultat	Page 87	Page 85	Page 24
Tableau des flux de trésorerie	Page 90	Page 88	Page 27
Annexes	Pages 91 à 110	Pages 89 à 105	Pages 28 à 41
<u>Vérifications des informations financières historiques annuelles</u> Rapport des commissaires aux comptes	Pages 83 à 85	Pages 82 à 83	Pages 42 à 44
	Comptes Annuels French GAAP de l'Émetteur 2015	Comptes Annuels French GAAP de l'Émetteur 2016	Comptes Sociaux Intermédiaires Résumés French GAAP de l'Émetteur au 30 juin 2017

<u>Informations financières historiques</u> <u>Etats Financiers</u>			
Bilan	Page 115	Page 110	Page 45
Compte de résultat	Page 116	Page 111	Page 46
Tableau des flux de trésorerie	N/A	N/A	N/A
Annexes	Pages 118 à 130	Pages 113 à 125	Pages 48 à 56
<u>Vérifications des informations financières historiques annuelles</u> Rapport des commissaires aux comptes	Pages 111 à 113	Pages 108 à 109	Pages 57 à 59

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la ST			
	Comptes Consolidés de la ST 2015	Comptes Consolidés de la ST 2016	Comptes Consolidés Intermédiaires Résumés de la ST au 30 juin 2017
<u>Informations financières historiques</u> <u>Etats Financiers consolidés</u>			
Bilan consolidé	Page 68	Page 3	Page 1
Compte de résultat consolidé	Page 69	Page 4	Page 2

Tableau des flux de trésorerie	Page 72	Page 7	Page 5
Annexes	Pages 73 à 92	Pages 8 à 27	Pages 6 à 20
<u>Vérifications des informations financières historiques annuelles</u> Rapport des commissaires aux comptes	Pages 64 à 67	Pages 28 à 31	Pages 21 à 23

Toute déclaration contenue dans un document qui est réputé incorporé par référence aux présentes sera réputée modifiée ou remplacée pour les besoins de ce Prospectus de Base dans la mesure où une déclaration contenue aux présentes modifie ou complète une telle déclaration antérieure. Toute déclaration ainsi modifiée ou remplacée ne sera pas réputée faire partie intégrante de ce Prospectus de Base, sauf si elle a été remplacée ou modifiée conformément aux dispositions précitées.

Des copies des documents incorporés par référence dans ce Prospectus de Base peuvent être obtenues, sur les sites internet de (i) l'Emetteur (www.agence-france-locale.fr) et (ii), concernant uniquement les Modalités 2015 et les Modalités 2016, l'AMF (www.amf-france.org).

DESCRIPTION DE L'ÉMETTEUR

La section « Description de l'Emetteur » du Prospectus de Base fait l'objet des modifications décrites ci-après.

1. Le paragraphe (e) « Notation assignée à l'Emetteur ou à ses titres d'emprunt » du paragraphe 1.1 « Historique et évolution de l'Emetteur » figurant à la page 123 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« L'Emetteur a fait l'objet, le 23 septembre 2015, d'une notation Aa3 par Moody's, avec une perspective stable. Cette notation a été confirmée par Moody's le 7 novembre 2016. Le dernier rapport de Moody's sur l'Agence France Locale date du 15 mai 2017.

Le Programme a fait l'objet d'une notation Aa3 par Moody's.»

2. L'avant dernier et le dernier paragraphe du paragraphe (b) « Investissements financiers » du paragraphe 1.2 « Investissements » figurant à la page 124 du Prospectus de Base sont supprimés dans leur globalité et remplacés comme suit :

« Les autres actifs financiers comprennent principalement des comptes de dépôts ouverts auprès de banques françaises, du Trésor et de la Banque de France.

Au 30 juin 2017, l'ensemble des actifs financiers composant la réserve de liquidité s'élevaient à 1 229,1 millions d'euros. »

3. Le dernier paragraphe du paragraphe (i) « Un octroi de crédit plafonné et indexé sur la qualité de signature du Membre » du paragraphe (a) « Le Crédit Moyen-Long Terme » du paragraphe 2.5 « Politique d'octroi » du paragraphe 2 « Aperçu des activités » de la section « Description de l'Emetteur » figurant à la page 131 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« A la date du Prospectus de base, le montant total des Crédits Moyen-Long Terme accordés s'élève à 1 229,2 millions d'euros. »

4. Les cinquième et sixième paragraphes du paragraphe 3.1 « Organigramme » du paragraphe 3 « Organigramme et dépendance vis-à-vis des actionnaires » de la section « Description de l'Emetteur » figurant à la page 135 du Prospectus de Base sont supprimés dans leur globalité et remplacée comme suit :

« La ST détiendra ainsi le contrôle de l'Emetteur de façon à pouvoir bénéficier des dispositions de l'article L.225-87 du Code de commerce et les conventions conclues entre l'Emetteur et la ST seront ainsi exclues du champ d'application du régime des conventions réglementées.

A la date du présent Prospectus de Base, les organes délibérants des neuf collectivités concernées ont autorisé la cession de l'action détenue par la collectivité dans le capital de l'Emetteur au profit de la ST. »

5. Le paragraphe (b) « Composition du Conseil de surveillance » du paragraphe 6.1 « Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance » de la section 6 « Organes d'administration, de direction et de surveillance » figurant à la page 150 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

<i>Prénom, Nom Date et lieu de naissance</i>	<i>Fonctions exercées, et le cas échéant attributions spécifiques Adresse professionnelle</i>	<i>Date de première nomination et date d'échéance du mandat</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe depuis la constitution de l'Emetteur</i>	<i>Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe depuis la constitution de l'Emetteur</i>
Monsieur Richard Brumm né le 20 octobre 1946 à Lyon (69006)	Président du Conseil de surveillance Tour Oxygène, 10-12 boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon	Coopté par le Conseil de surveillance en date du 20 juin 2016 Renouvellement du mandat par l'Assemblée générale du 5 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Vice-président du Conseil d'administration de la ST	Représentant de la Ville de Lyon auprès : – de l'Opéra National de Lyon (Association déclarée) (Siren : 339 391 021) – du Crédit Municipal de Lyon (Siren : 266 900 299) (Membre du Conseil d'orientation et de surveillance) Représentant de la Métropole de Lyon auprès : – de la SEM Patrimoniale du Grand Lyon (518 422 704 RCS Lyon) (Administrateur) – de la Société anonyme immobilière d'économie mixte de Vaulx-en-Velin (404 997 868 RCS Lyon) (Président Directeur général) – de la Société Publique Locale Gestion des espaces publics du Rhône-Amont (316 312 594 RCS Lyon) (Administrateur) – de la Société Publique Locale Lyon-Confluence (423 793 702 RCS Lyon) (Administrateur) – du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel Jonage, (Siren :256 900 655) (Administrateur)
Monsieur Jacques Pélissard née le 20 mars 1946 à Lyon (69)	Vice-président du Conseil de surveillance Tour Oxygène, 10-12 boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon	Nommé par l'Assemblée générale du 22 juin 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui	Président du Conseil d'administration de la ST	Membre du Comité des Finances Locales Membre du Conseil d'administration du Groupe La Poste

<i>Prénom, Nom Date et lieu de naissance</i>	<i>Fonctions exercées, et le cas échéant attributions spécifiques Adresse professionnelle</i>	<i>Date de première nomination et date d'échéance du mandat</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe depuis la constitution de l'Emetteur</i>	<i>Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe depuis la constitution de l'Emetteur</i>
		sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020		
Monsieur Rollon Mouchel-Blaisot né le 19 juin 1959 à Carteret (50270)	Membre du Conseil de surveillance Tour Oxygène, 10-12 boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon	Nommé dans les statuts constitutifs en date du 17 décembre 2013 Renouvellement du mandat par l'Assemblée générale du 5 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Néant	Directeur général des services de l'Association des Maires de France
Monsieur Olivier Landel né le 9 janvier 1963 à Paramé (Saint-Malo-35400)	Membre du Conseil de surveillance Membre du Comité d'audit et des risques Membre du Comité stratégique Tour Oxygène, 10-12 boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon	Nommé dans les statuts constitutifs en date du 17 décembre 2013 Renouvellement du mandat par l'Assemblée générale du 5 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Directeur général de la ST	Délégué général de l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales
Monsieur Lars Andersson né le 27 mars 1952 en Suède <i>Membre indépendant</i>	Membre du Conseil de surveillance Membre du Comité stratégique Tour Oxygène, 10-12 boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon	Nommé dans les statuts constitutifs en date du 17 décembre 2013 Renouvellement du mandat par l'Assemblée générale du 5 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Néant	Fondateur et Président AB Marten Andersson Productions (AB MA Productions)
Madame Victoire Aubry-Berrurier	Membre du Conseil de surveillance	Nommée dans les statuts constitutifs en date du 17 décembre	Néant	– Membre du Comité exécutif d'Icade, en charge des Finances,

<i>Prénom, Nom Date et lieu de naissance</i>	<i>Fonctions exercées, et le cas échéant attributions spécifiques Adresse professionnelle</i>	<i>Date de première nomination et date d'échéance du mandat</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe depuis la constitution de l'Emetteur</i>	<i>Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe depuis la constitution de l'Emetteur</i>
née le 5 juin 1966 à La Roche-sur-Yon (85000) <i>Membre indépendant</i>	Membre du Comité d'audit et des risques Tour Oxygène, 10-12 boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon	2013 Renouvellement du mandat par l'Assemblée générale du 5 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020		des SI et du Juridique – Administratrice de la Société ICADE MANAGEMENT (GIE) (318 607 207 RCS Paris) – Administratrice de Deux Alpes Loisirs (SA) (064 501 406 RCS Grenoble)
Monsieur François Drouin né le 7 août 1951, Quierschied (Allemagne) <i>Membre indépendant</i>	Membre du Conseil de surveillance Membre du Comité d'audit et des risques Tour Oxygène, 10-12 boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon	Nommé dans les statuts constitutifs en date du 17 décembre 2013 Renouvellement du mandat par l'Assemblée générale du 5 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Néant	– Président du Conseil d'administration de la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus (SEM) (962 504 049 RCS Chambéry) – Vice-président du Conseil d'administration de BPI France (SA) (320 252 489 RCS Créteil) – Président d'ETI Finance (SAS) (797 802 568 RCS Paris)
Monsieur Nicolas Fourt né le 22 septembre 1958 à Nancy (54000) <i>Membre indépendant</i>	Membre du Conseil de surveillance Membre du Comité d'audit et des risques Tour Oxygène, 10-12 boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon	Nommé dans les statuts constitutifs en date du 17 décembre 2013 Renouvellement du mandat par l'Assemblée générale du 5 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Néant	– Directeur Général Délégué et administrateur d'Acofi Gestion (SA) (415 084 433 RCS Paris) – Directeur général d'Alfafa Analytics And Advisory (SAS) (523 571 218 RCS Paris) – Président de Migus & Associés (SAS) (501 228 647 RCS Paris) – Administrateur d'Acofi Holding (SAS) (510 571 995 RCS Paris) – Administrateur de Denis Friedman Productions (SA) (409 756 350 RCS Paris) – Gérant de Misty

<i>Prénom, Nom Date et lieu de naissance</i>	<i>Fonctions exercées, et le cas échéant attributions spécifiques Adresse professionnelle</i>	<i>Date de première nomination et date d'échéance du mandat</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe depuis la constitution de l'Emetteur</i>	<i>Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe depuis la constitution de l'Emetteur</i>
				(EURL) (484 135 603 RCS Paris) – Gérant de Migus Conseil (SARL) (519 192 512 RCS Paris) – Gérant de NF Conseil (SARL) (519 411 441 RCS Nanterre) – Administrateur d'Alfafinance (SAS) (751 891 748 RCS Paris)
Monsieur Daniel Lebègue né le 4 mai 1943 à Lyon (69004) <i>Membre indépendant</i>	Membre du Conseil de surveillance Membre du Comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d'entreprise Tour Oxygène, 10-12 boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon	Nommé dans les statuts constitutifs en date du 17 décembre 2013 Renouvellement du mandat par l'Assemblée générale du 5 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Néant	Président de l'Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE)
Monsieur Dominique Schmitt né le 2 juin 1948 à Strasbourg (67000) <i>Membre indépendant</i>	Membre du Conseil de surveillance Membre du Comité stratégique Tour Oxygène, 10-12 boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon	Nommé dans les statuts constitutifs en date du 17 décembre 2013 Renouvellement du mandat par l'Assemblée générale du 5 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Néant	Représentant de la Ville de Cagnes-sur-Mer auprès de la Société d'Economie Mixte pour le développement et l'aménagement de Cagnes-sur-Mer (SEM) (352 856 348 RCS Antibes) (Président du Conseil d'administration)
Madame Mélanie Lamant Née le 23 août 1975 à Croix (59170)	Membre du Conseil de surveillance Membre du Comité stratégique Tour Oxygène, 10-12 boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon	Cooptée par le Conseil de surveillance en date du 23 mars 2017 Renouvellement du mandat par l'Assemblée générale du 5 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de	Néant	Néant

<i>Prénom, Nom Date et lieu de naissance</i>	<i>Fonctions exercées, et le cas échéant attributions spécifiques Adresse professionnelle</i>	<i>Date de première nomination et date d'échéance du mandat</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe depuis la constitution de l'Emetteur</i>	<i>Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe depuis la constitution de l'Emetteur</i>
		l'exercice clos le 31 décembre 2020		

6. Le paragraphe (i) « Composition du Comité d'audit et des risques » du paragraphe (a) « Comité d'audit et des risques » du paragraphe 7.4 « Comités du Conseil de Surveillance » de la section 7 intitulée « Fonctionnement des organes d'administration » figurant à la page 164 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Le comité d'audit est composé d'au moins trois membres, en ce compris son président. Ceux-ci sont choisis par le Conseil de surveillance parmi ses membres, autres que le président du Conseil de surveillance, qui n'exercent pas de fonctions de direction de l'Emetteur.

Le président du Comité d'audit sera désigné parmi les membres indépendants.

A la date du présent Prospectus de Base, le Comité d'audit est composé comme suit :

- Monsieur François Drouin, membre indépendant du Conseil de surveillance, président du Comité d'audit, dont le mandat a été renouvelé par le Conseil de surveillance en date du 22 juin 2017 ;
- Madame Victoire Aubry, membre indépendant du Conseil de surveillance, dont le mandat a été renouvelé par le Conseil de surveillance en date du 22 juin 2017 ;
- Monsieur Nicolas Fourt, membre indépendant du Conseil de surveillance, dont le mandat a été renouvelé par le Conseil de surveillance en date du 22 juin 2017 ;
- Monsieur Olivier Landel, membre du Conseil de surveillance, dont le mandat a été renouvelé par le Conseil de surveillance en date du 22 juin 2017. »

7. Le paragraphe (i) du paragraphe 7.5 « Code de gouvernement d'entreprise » de la section 7 intitulée « Fonctionnement des organes d'administration » figurant à la page 167 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Représentation équilibrée des hommes et des femmes (article 6.2 du Code AFEP-MEDEF, article L.225-69-1, alinéa 1er du Code de commerce)

Le Code AFEP-MEDEF préconise une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil de surveillance. L'article L.225-69-1, alinéa 1^{er} du Code de commerce issu de la Loi N°2011-103 du 27 janvier 2011 (dite Loi Sapin II) fixe un objectif de représentation des femmes à hauteur de 40 % au sein des conseils.

L'Agence France Locale n'entre pas strictement dans le champ d'application de ce texte, car (i) les actions composant son capital ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé et (ii) les seuils sociaux et financiers visés par ce texte ne sont pas atteints, et l'Agence France Locale s'est volontairement soumise à ce texte, en conséquence elle bénéficie d'une plus grande souplesse dans l'atteinte de cet objectif.

Le Conseil de surveillance de l'Emetteur est, à la date du présent Prospectus de Base, composé d'une seule femme et de neuf hommes, soit un ratio de 18% / 82%.

Cette composition du Conseil de surveillance est héritée du processus de constitution du Groupe Agence France Locale et l'Emetteur souhaite faire progresser l'équilibre hommes/femmes de son Conseil de surveillance à moyen terme.

La parité, et de façon plus générale, la diversité est pourtant un élément important au sein des valeurs de l'Emetteur. Son Directoire est d'ailleurs, à la date du présent Prospectus de Base, composé à 25% de femmes et 75% d'hommes et les salariés sont à 35,3 % des femmes et à 64,7 % des hommes. »

8. Le paragraphe 10.1 « Capital social » de la section 10 intitulée « Informations complémentaires » figurant à la page 169 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 30 juin 2017, le capital social de l'Emetteur s'élève à la somme de 129.200.000 euros, divisé en 1.292.000 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie. »

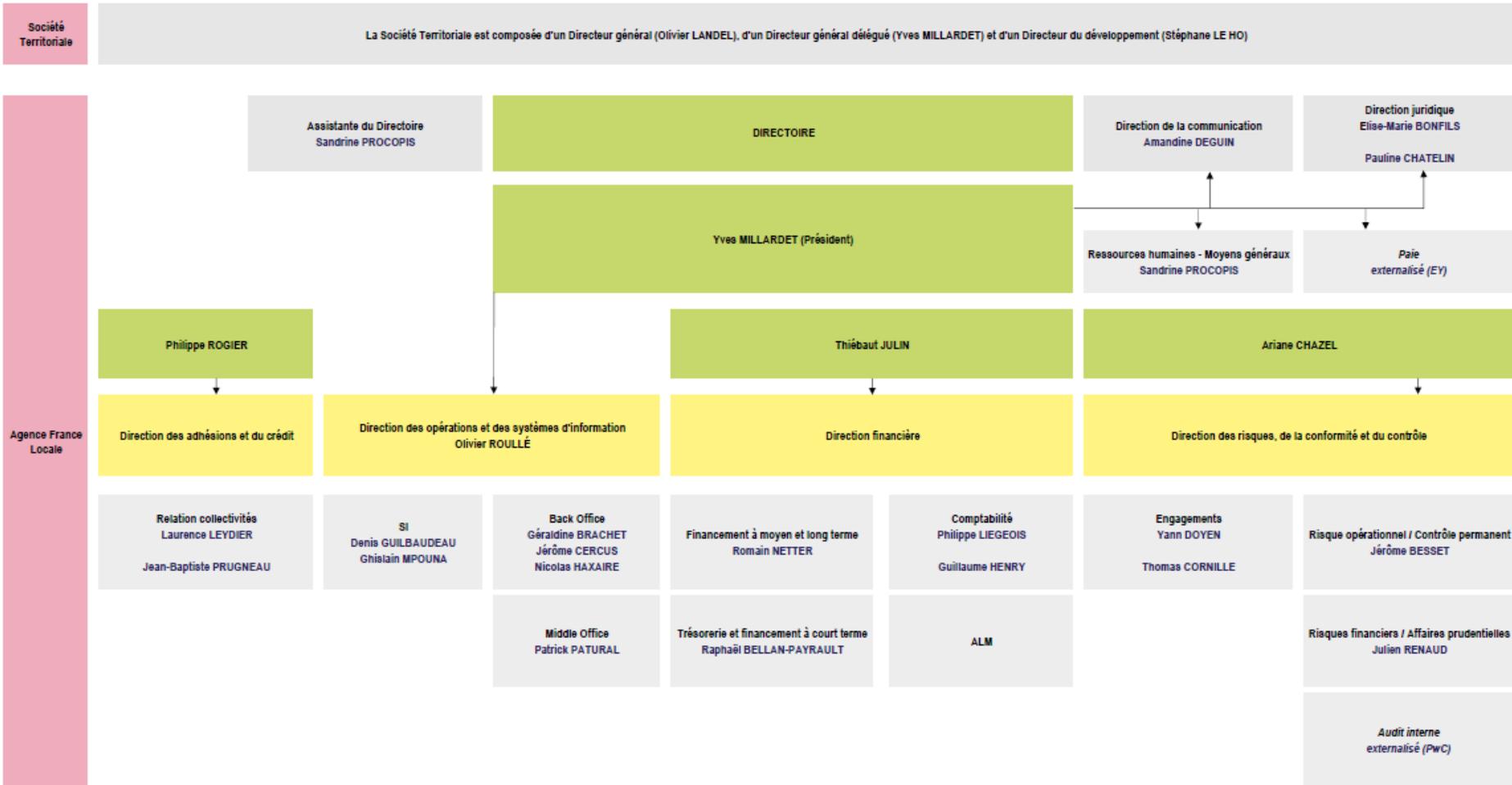
9. Le paragraphe (b) du (iii) « Exigences en liquidité » du paragraphe (a) « Principes » du paragraphe 12.3 « Exigences en capital et en liquidité de l'Emetteur » en page 176 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« (b) Ratio de solvabilité au 30 juin 2017

Au 30 juin 2017, les ratios prudentiels de l'Emetteur étaient les suivants :

- un ratio « *Common Equity Tier One* » à 26,15% ;
- un ratio de levier à 4,03% ;
- un ratio LCR à 1612% ; et
- un ratio NSFR à 218%. »

10. L'organigramme du paragraphe 12.4 intitulé « schéma organisationnel retenu » du paragraphe 12 intitulé « gestion opérationnelle » en page 176 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :



DESCRIPTION DES GARANTS ET DU MÉCANISME DE GARANTIE

La section « Description des garanties et du mécanisme de garantie » du Prospectus de Base fait l'objet des modifications décrites ci-après.

1. Le paragraphe (B) « Conseil d'Administration » du paragraphe (i) « Composition des organes d'administration et de direction » du paragraphe (c) « Organes d'administration et de direction » du paragraphe 4.1 « Description de l'actionnaire de référence direct : la ST » de la section 4 intitulée « Description de la ST » figurant à la page 232 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Conformément aux dispositions statutaires en vigueur, les actionnaires ont procédé lors de l'assemblée générale annuelle du 24 mai 2017 statuant sur les comptes du troisième (3^{ème}) exercice social clos après la constitution de la ST, au renouvellement de la composition du Conseil d'administration.

Dans l'objectif d'assurer une gouvernance partagée entre l'ensemble des catégories de Collectivités Membres, les actionnaires, réunis en assemblée spéciale en fonction du type de Collectivité à laquelle ils appartiennent, ont procédé à la désignation de leurs représentants au sein du Conseil d'administration, étant précisé que pour les communes et les Groupements, deux (2) collectivités ont été désignées membres du Conseil d'administration parmi les Collectivités de moins de 10.000 habitants conformément aux dispositions statutaires applicables.

La composition du Conseil d'administration à la date du présent Prospectus de Base est détaillée ci-dessous :

<i>Prénom, Nom Date et lieu de naissance</i>	<i>Fonctions exercées, et le cas échéant, attributions spécifiques Adresse professionnelle</i>	<i>Date de première nomination et date d'échéance du mandat</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Agence France Locale</i>	<i>Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Agence France Locale</i>
Monsieur Jacques Pélissard née le 20 mars 1946 à Lyon (69)	Président du Conseil d'administration et administrateur 41 quai d'Orsay – 75007 Paris	– Nommé par l'Assemblée générale du 24 mai 2017 – Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Vice-président du Conseil de surveillance de l'Emetteur	– Membre du Comité des Finances Locales – Membre du Conseil d'administration du Groupe La Poste

Prénom, Nom Date et lieu de naissance	Fonctions exercées, et le cas échéant, attributions spécifiques Adresse professionnelle	Date de première nomination et date d'échéance du mandat	Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Agence France Locale	Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Agence France Locale
Monsieur Richard Brumm né le 26 octobre 1946 à Lyon (69006)	Vice-Président du Conseil d'administration et administrateur 41 quai d'Orsay – 75007 Paris	Coopté par le Conseil d'administration en date du 20 juin 2016 Renouvellement du mandat par l'Assemblée générale du 24 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Président et membre du Conseil de surveillance de l'Emetteur	<ul style="list-style-type: none"> – Avocat honoraire. – Adjoint au Maire en charge des Finances et de la Commande Publique – Ville de Lyon. – Elu communautaire – Vice-président en charge des Finances – Métropole de Lyon. – Elu municipal- Adjoint au Maire en charge des Finances et de l'Administration générale – Ville de Lyon
Région Pays de la Loire (Siren : 234 400 034) Représentée par M. Monsieur Laurent Dejoie, né le 15 octobre 1955, à Nantes (44000)	Administrateur 41 quai d'Orsay – 75007 Paris	Nommé dans les statuts constitutifs Renouvellement du mandat par l'Assemblée générale du 24 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Néant	Néant
Département de l'Essonne (Siren : 229 102 280) Représenté par Monsieur Dominique Echaroux, né le 16 juin 1946 à Paris (18ème)	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques 41 quai d'Orsay – 75007 Paris	Nommé dans les statuts constitutifs Renouvellement du mandat par l'Assemblée générale du 24 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Néant	<ul style="list-style-type: none"> – Membre de la Commission départementale des valeurs locatives de locaux professionnels (CDVLLP) – Membre du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours – Membre du Conseil départemental de sécurité civile (CDSC) – Membre de la

<i>Prénom, Nom Date et lieu de naissance</i>	<i>Fonctions exercées, et le cas échéant, attributions spécifiques Adresse professionnelle</i>	<i>Date de première nomination et date d'échéance du mandat</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Agence France Locale</i>	<i>Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Agence France Locale</i>
				<p>Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Membre de la Sous-commission départementale de sécurité et d'accessibilité au titre des maîtres d'ouvrage de voirie ou d'espace public et commission d'arrondissement d'accessibilité pour les personnes handicapées - Membre du Conseil d'administration de collèges publics : - Briis-sous-Forges : Collège Jean Monnet (Siren : 198 512 204) - Dourdan : Collège Condorcet (Siren : 199114919), Collège Emile Auvray (Siren : 199 119 405) - Etréchy : Collège Le Roussay (Siren : 199 114 471) - Limours : Collège Michel Vignaud (Siren : 199 100 413) - Saint-Chéron : Collège Le Pont de-Bois (Siren : 199 112 566) - - Membre du Conseil d'administration du Collège Jeanne d'Arc à Dourdan (collège privé sous contrat d'association) (Siren : 200 026 433) - Membre du Conseil de surveillance du

<i>Prénom, Nom Date et lieu de naissance</i>	<i>Fonctions exercées, et le cas échéant, attributions spécifiques Adresse professionnelle</i>	<i>Date de première nomination et date d'échéance du mandat</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Agence France Locale</i>	<i>Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Agence France Locale</i>
				<p>centre hospitalier Sud Essonne de Dourdan- Etampes (Siren : 200 026 433)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Membre du Conseil d'administration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) d'Ablis (Siren : 267 802 460) – Membre de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) – Membre de la Commission départementale de coopération intercommunale – Membre du Conseil d'administration d'Essonne Aménagement (Société Anonyme d' Economie Mixte) (969 201 656 RCS Evry)
<p>Département de la Savoie (Siren : 227 300 019) Représenté par Monsieur Luc Berthoud né le 21 décembre 1962 à Chambéry (73000)</p>	<p>Administrateur Membre du Comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d'entreprise 41 quai d'Orsay – 75007 Paris</p>	<p>Nommé dans les statuts constitutifs Renouvellement du mandat par l'Assemblée générale du 24 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022</p>	Néant	<ul style="list-style-type: none"> – 3e Vice-président de Chambéry métropole (Siren : 247 300 098) – Président de Savoie Technolac, Syndicat mixte (Siren : 257 301 424)
<p>Métropole du Grand Nancy (Siren :</p>	<p>Administrateur Membre du Comité d'audit</p>	<p>Nommé par l'Assemblée générale du 24 mai 2017 Expiration du mandat à</p>	Néant	<ul style="list-style-type: none"> – Président de la SPL Grand Nancy Congrès et Evènements – Administrateur du

<i>Prénom, Nom Date et lieu de naissance</i>	<i>Fonctions exercées, et le cas échéant, attributions spécifiques Adresse professionnelle</i>	<i>Date de première nomination et date d'échéance du mandat</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Agence France Locale</i>	<i>Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Agence France Locale</i>
245 400 676) Représentée par Monsieur Pierre Boileau, né le 9 août 1948 à Germonville (54)	et des risques 41 quai d'Orsay – 75007 Paris	l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022		Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle – Trésorier de l'Agence d'Urbanisme (ADUAN) – Vice-président de l'Association des Maires de Meurthe- et-Moselle – Membre du Bureau du SCOT SUD 54
Commune de Grenoble (Siren : 213 801 855) représentée Monsieur Hakim Sabri, né le 14 février 1956 à La Mûre (38350)	Administrateur 41 quai d'Orsay – 75007 Paris	Nommé dans les statuts constitutifs Renouvellement du mandat par l'Assemblée générale du 24 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Néant	Néant
Métropole Européenne de Lille (Siren : 245 900 410) représentée par Monsieur Michel Colin né le 7 août 1956 à Bray Dunes (59123)	Administrateur 41 quai d'Orsay – 75007 Paris	Nommé dans les statuts constitutifs Renouvellement du mandat par l'Assemblée générale du 24 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Néant	– Président du Conseil d'administration de l'EHPAD Les Aulnes (Siren : 266 700 582) – Membre du Conseil d'administration et élu référent de la Métropole Européenne de Lille au sein de la SPL Euralille (Siren : 378 224 786) – Membre du Conseil d'administration et élu référent de la Métropole Européenne de Lille au sein de la SEM SORELI (Siren : 325 741 932) – Membre du Conseil

<i>Prénom, Nom Date et lieu de naissance</i>	<i>Fonctions exercées, et le cas échéant, attributions spécifiques Adresse professionnelle</i>	<i>Date de première nomination et date d'échéance du mandat</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Agence France Locale</i>	<i>Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Agence France Locale</i>
				d'administration et élu référent de la Métropole Européenne de Lille au sein de la SPL Euratechnologies (Siren : 538 862 277)
Métropole de Lyon (Siren : 246 900 245) Représentée par Madame Karine Dognin-Sauze, née le 19 novembre 1968 à Le Coteau (42120)	Administrateur Membre du Comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d'entreprise 41 quai d'Orsay – 75007 Paris	Nommé dans les statuts constitutifs Renouvellement du mandat par l'Assemblée générale du 24 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Néant	<ul style="list-style-type: none"> – Présidente de l'Association Réseau des territoires innovants – Secrétaire général du think tank Fondation Internet Nouvelle Génération – Vice-président de Lyon French Tech – Membre du Comité exécutif du think tank / do tank Fondation Hummaninov – Membre du Comité exécutif de la SPL Part-Dieu – Membre du Comité exécutif de Luci – Membre du Comité scientifique de Sc Po Paris MADP – La cité des smart cities – Membre du Comité scientifique de Le Monde
Eurométropole de Strasbourg (Siren : 246 700 488) Représentée par Madame Caroline Barrière, née le 22 septembre 1969 à Vitry-sur-Seine (94)	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques 41 quai d'Orsay – 75007 Paris	Nommé par l'Assemblée générale du 24 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Néant	<p>Dans le cadre de ses fonctions auprès de l'Eurométropole de Strasbourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Membre du Conseil d'administration de Strasbourg Place Financière – Présidente de la SEM Parcus <p>Dans le cadre de ses fonctions auprès de la Ville</p>

<i>Prénom, Nom Date et lieu de naissance</i>	<i>Fonctions exercées, et le cas échéant, attributions spécifiques Adresse professionnelle</i>	<i>Date de première nomination et date d'échéance du mandat</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Agence France Locale</i>	<i>Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Agence France Locale</i>
				de Strasbourg : – Membre du Conseil de surveillance de la Caisse de crédit municipal
Toulouse Métropole (Siren : 243 100 518) Représentée par Monsieur Sacha Briand, né le 11 décembre 1969 à Villeneuve Saint Georges (94)	Administrateur 41 quai d'Orsay – 75007 Paris	Nommé par l'Assemblée générale du 24 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Néant	Néant
Commune de Conches-en- Ouche (Siren : 212 701 650) Représentée par Monsieur Jérôme Pasco, né le 12 octobre 1976 à Saint Cloud (92)	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques 41 quai d'Orsay – 75007 Paris	Nommé par l'Assemblée générale du 24 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Néant	Néant
Commune de Roquefort-sur- Soulzon (Siren : 211 202 031) Représentée par Monsieur Bernard Sirgue, né le 28 septembre 1950 à Coupiac (12)	Administrateur Membre du Comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d'entreprise 41 quai d'Orsay – 75007 Paris	Nommé par l'Assemblée générale du 24 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Néant	Néant

2. Le sous-paragraphe (i) « Capital social » du paragraphe (e) « Informations complémentaires » du paragraphe 4.1 « Description de l'actionnaire de référence direct : la ST » de la section 4 intitulée

« Description de la ST » et figurant à la page 243 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« A la date du présent Prospectus de Base, le capital social de la ST s'élève à la somme de 135.043.800 euros, divisé en 1.350.438 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie. »

3. Le tableau présentant l'actionnariat de la ST au paragraphe (a) « Structure actionnariale » du paragraphe 4.2 « Description des actionnaires de la ST » de la section 4 intitulée « Description de la ST » figurant aux pages 244 à 248 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

1.	Métropole Aix Marseille Provence
2.	Métropole de Lyon
3.	Commune de Marseille
4.	Région Pays de la Loire
5.	Métropole européenne de Lille
6.	Département de l'Essonne
7.	Collectivité d'Outre-Mer de Polynésie Française
8.	Métropole Nantes Métropole
9.	Métropole du Grand Nancy
10.	Métropole Bordeaux Métropole
11.	Département de l'Aisne
12.	Métropole Toulouse Métropole
13.	Métropole Eurométropole de Strasbourg
14.	Département de la Savoie
15.	Etablissement public territorial Plaine Commune
16.	Commune de Grenoble
17.	Commune de Nantes
18.	Communauté urbaine Dunkerque Grand Littoral
19.	Commune de Montreuil
20.	Métropole Brest Métropole
21.	Commune de Bordeaux
22.	Commune de Clermont-Ferrand
23.	Département de la Meuse
24.	Communauté d'agglomération Amiens Métropole
25.	Métropole Rouen Normandie

26.	Commune de Créteil
27.	Communauté urbaine Clermont Auvergne Métropole
28.	Commune d'Amiens
29.	Commune de Saint-Denis
30.	Communauté d'agglomération Chambéry Métropole - Cœur des Bauges
31.	Commune d'Evreux
32.	Commune de Brest
33.	Commune de Pau
34.	Communauté urbaine d'Arras
35.	Commune de Cherbourg-en-Cotentin
36.	Communauté urbaine du Creusot Montceau
37.	Département de l'Ariège
38.	Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole
39.	Commune de Mâcon
40.	Commune de Gennevilliers
41.	Commune de Metz
42.	Communauté d'agglomération Pau Bearn Pyrénées
43.	Communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons Agglomération
44.	Communauté d'agglomération du Grand Besançon
45.	Commune de Saumur
46.	Commune de Villeurbanne
47.	Commune de Roquebrune-sur-Argens
48.	Commune de Vincennes
49.	Commune de Bourgoin-Jallieu
50.	Communauté d'agglomération Grand Poitiers
51.	Commune de Gonesse
52.	Commune de Vernon
53.	Commune de Saint-Nazaire
54.	Etablissement public territorial Est Ensemble
55.	Commune du Blanc-Mesnil
56.	Communauté de communes Moselle et Madon
57.	Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux
58.	Commune de Livry-Gargan

59.	Commune de Lons-le-Saunier
60.	Commune de Nogent-sur-Marne
61.	Commune de Balaruc-les-Bains
62.	Commune de Noyon
63.	Communauté urbaine d'Alençon
64.	Commune de Croix
65.	Commune d'Oloron Sainte-Marie
66.	Commune de Brunoy
67.	Communauté de communes de la Région de Guebwiller
68.	Commune de Pertuis
69.	Sète Agglopôle Méditerranée
70.	Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys
71.	Commune de Rezé
72.	Commune de Saint-Hilaire-de-Riez
73.	Communauté de communes Pévèle Carembault
74.	Commune du Bouscat
75.	Communauté d'agglomération Morlaix Communauté
76.	Communauté de communes du Pays Noyonnais
77.	Commune de Bry-sur-Marne
78.	Commune de Clichy-sous-Bois
79.	Commune d'Alençon
80.	Commune de Waziers
81.	Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Pierre-et-Miquelon
82.	Communauté d'agglomération du Val de Fensch
83.	Commune d'Ancenis
84.	Commune de Lannion
85.	Commune de Domérat
86.	Commune de La Motte-Servolex
87.	Commune de Condom
88.	Etablissement public territorial Paris-Est-Marne et Bois
89.	Commune de Saint-Brice-sous-Forêt
90.	Commune de Bourg-Argental
91.	Commune de Vendôme

92.	Commune de Combloux
93.	Commune de Loireauxence
94.	Commune de Wittenheim
95.	Commune de Saint-Saulve
96.	Commune de Plouzané
97.	Communauté de communes du Bassin de Pompey
98.	Commune d'Huningue
99.	Commune de Biscarosse
100.	Communauté de communes du Pays Mornantais
101.	Commune de Longvic
102.	Commune de Morhange
103.	Commune de Pont d'Ain
104.	Commune de Saint-Jean-Bonnefonds
105.	Commune de Bourg-Saint-Andéol
106.	Communauté de communes du Pays de Conches
107.	Communauté de communes du Pont du Gard
108.	Communauté d'agglomération Val Parisis
109.	Communauté de communes des Coteaux du Girou
110.	Commune de Roquefort-sur-Soulzon
111.	Commune de Saint-Avé
112.	Commune de La Mulatière
113.	Communauté de communes du Sundgau
114.	Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon
115.	Communauté de communes du Warndt
116.	Commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes
117.	Commune de Les Sorinières
118.	Commune de Roquemaure
119.	Commune de Guéthary
120.	Commune de Bagnères-de-Luchon
121.	Commune d'Aussonne
122.	Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse
123.	Communauté de communes des Portes de Romilly
124.	Commune d'Anzin

125.	Commune de Cysoing
126.	Communauté de communes de la Vallée du Garon
127.	Commune de Pollestres
128.	Commune d'Etrembières
129.	Communauté de communes du Val de Drôme
130.	Commune de Beaucouzé
131.	Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre
132.	Communauté de communes du Quercy-Caussadais
133.	Commune de Lesneven
134.	Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
135.	Communauté de communes de l'Huisne Sartoise
136.	Communauté de communes Roumois Seine
137.	Commune de Plailly
138.	Commune de Raimbeaucourt
139.	Commune de Gonfaron
140.	Commune de Saint Martin de Seignanx
141.	Commune de Gidy
142.	Commune de Plouvorn
143.	Communauté de communes Adour Madiran
144.	Commune d'Usson-en-Forez
145.	Commune de Boën-sur-Lignon
146.	Commune d'Aubrives
147.	Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret
148.	Commune d'Attiches
149.	Commune de Genech
150.	Commune de Giberville
151.	Commune de Pontaumur
152.	Commune du Pont de Beauvoisin (73 - Savoie)
153.	Commune de Saint-Just-d'Ardèche
154.	Commune de Mison
155.	Commune de Saint-Sauveur-en-Rue
156.	Commune de Saint-Augustin-des-Bois
157.	Commune de Pujo

158.	Commune de Sainte-Euphémie
159.	Commune de Saint-Pierre-des-Fleurs
160.	Commune de La Feuillie
161.	Commune de Saulzoir
162.	Commune de Richardménil
163.	Commune de Flourens
164.	Commune de Vitrac
165.	Commune de Beynac et Cazenac
166.	Commune de Les Voivres
167.	Communauté d'Agglomération d'Epinal
168.	Commune de Comps
169.	Commune de Saint-Pierre-du-Bosguérard
170.	Commune de Peyrignac
171.	Commune de Bernay-Vilbert
172.	Commune de Thil
173.	Commune de Grandvilliers
174.	Commune de Chirols
175.	Commune de Vénéjan
176.	Commune de Crion
177.	Commune de Peujard
178.	Commune de Saily-Lez-Lannoy
179.	Commune de Conches-en-Ouche
180.	Commune de Roquesérière
181.	Commune de Mons-en-Pévèle
182.	Commune d'Epieds (49 - Maine-et-Loire)
183.	Commune de Teilhède
184.	Commune de Pomerols
185.	Commune de Monacia d'Aullène
186.	Commune de Puy-Saint-Gulmier
187.	Commune de Le Ferré
188.	Commune de Collonges-les-Premières
189.	Commune du Thuit-de-l'Oison
190.	Commune de Saint-Maurin

191.	Commune d'Izier
192.	Commune de Montigny-sur-Chiers
193.	Commune d'Anthelupt
194.	Commune de Cressy-sur-Somme
195.	Commune de Flainval
196.	Commune de Bernécourt
197.	Commune de Parroy
198.	Commune de Saint-Marcel-en-Marcillat
199.	Commune de Bonviller
200.	Commune de Xures
201.	Commune de Tart-l'Abbaye
202.	Commune de Sionviller
203.	Commune de Grosbois-en-Montagne
204.	Commune de Bures
205.	Commune de Juvrecourt
206.	Commune de Bézange-la-Grande
207.	Commune d'Hénaménil

MODELE DE CONDITIONS DÉFINITIVES

La section « Modèle de conditions définitives » du Prospectus de Base fait l'objet des modifications décrites ci-après.

1. L'annexe 1 « Résumé de l'émission » figurant aux pages 310 à 344 du Prospectus de Base est modifiée comme suit :

L'élément B.5 du résumé intitulé « Description du Groupe de l'Emetteur et de la position de l'Emetteur au sein du Groupe » figurant aux pages 312 à 318 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

<p>B.5</p> <p>Description du Groupe de l'Emetteur et de la position de l'Emetteur au sein du Groupe</p>	<p>Emetteur:</p> <p>L'organigramme du Groupe Agence France Locale est le suivant (le « Groupe Agence France Locale ») :</p> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;"> <pre> graph TD CM([Collectivités Membres]) -- 100% --> ST["Agence France Locale - Société Territoriale (ST) (société anonyme à conseil d'administration)"] ST -- ">99%" --> AFL["Agence France Locale (AFL) (société anonyme à directoire et conseil de surveillance)"] CF([Collectivités fondatrices]) -- "<1%" --> AFL subgraph Groupe_AFL [Groupe Agence France Locale] ST AFL end </pre> </div> <p>La quasi-intégralité (99,99 %) du capital social et des droits de vote de l'Emetteur est détenue par la ST (telle que défini au B.19/B.1), le solde (à savoir 10 actions) est réparti entre les dix Membres (tels que définis ci-après) ayant initialement constitué la ST (les Membres Fondateurs), afin de respecter les exigences imposées par l'article L. 225-1 du Code de commerce qui disposait, à la date de</p>
---	---

constitution de l'Emetteur, que le nombre d'associés d'une société anonyme ne pouvait pas être inférieur à sept à la date de constitution de la société. Les membres du Conseil d'administration de la ST désignés lors de la constitution de celle-ci sont les Membres Fondateurs qui représentent la ST auprès des autres collectivités membres du Groupe Agence France Locale et des Collectivités tierces.

Afin de prendre en compte les préconisations conjointes du Conseil de surveillance de l'Emetteur et du Conseil d'administration de la ST quant à l'évolution de la gouvernance du Groupe Agence France Locale, conformément aux dispositions nouvelles de l'article L.225-1 du Code de commerce, et dans les conditions prévues à l'article 15 du pacte d'actionnaires relatif au Groupe Agence France Locale, signé le 24 juin 2014 entre l'Emetteur, la ST et les Membres, le principe de la cession de l'action unique détenue par chacun des Membres Fondateurs au profit de la ST, à l'exception de la Métropole de Lyon, a été entériné.

La ST détiendra ainsi le contrôle de l'Emetteur de façon à pouvoir bénéficier des dispositions de l'article L.225-87 du Code de commerce et les conventions conclues entre l'Emetteur et la ST seront ainsi exclues du champ d'application du régime des conventions réglementées.

A la date du présent prospectus, les organes délibérants des neuf collectivités concernées ont autorisé la cession de l'action détenue par la collectivité dans le capital de l'Emetteur au profit de la ST.

L'actionariat de la ST est exclusivement composé de Collectivités, qui ont obtenu les délibérations nécessaires de leurs organes compétents et dont la situation financière leur permet d'acquérir la qualité de Membre du Groupe Agence France Locale.

Dans la mesure où, conformément aux dispositions de l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales (le *CGCT*), le bénéfice des crédits consentis par l'Emetteur est conditionné à la qualité de Membre, le nombre d'actionnaires de la ST a vocation à augmenter dans le cadre du développement du Groupe Agence France Locale.

La qualité de membre s'acquiert par la délibération d'adhésion de la Collectivité, autorisant notamment le versement d'un apport en capital initial (ACI) auprès de la ST dans le cadre d'une ou plusieurs augmentations de capital de cette dernière.

Les règles de fonctionnement du Groupe Agence France Locale ont été conçues de manière à assurer la pérennité de son actionariat. Les Membres sont, aux termes du Pacte, notamment tenus de conserver leurs actions jusqu'au dixième anniversaire de la libération de leur ACI et la cession d'actions est conditionnée à l'approbation du Conseil d'administration de la ST.

	<p>Cette augmentation du nombre d'actionnaires se traduira par une diminution corrélative du poids relatif de chacun des Membres au sein du capital social de la ST et à l'absence de contrôle par l'un quelconque de ses actionnaires.</p> <p>A la date du présent prospectus, le capital social de la ST est détenu par 207 Collectivités et aucune d'entre elles ne détient plus de 10% de ce capital social, à l'exception de trois Membres. Il s'agit de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la Métropole de Lyon, et de la Commune de Marseille, dont les participations respectives devraient à terme passer sous le seuil des 10 % par l'effet des adhésions à venir de nouveaux Membres au Groupe Agence France Locale.</p> <p>« Membre » désigne les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ainsi que les établissements publics territoriaux mentionnés à l'article L. 5219-2 du CGCT (les « Collectivités ») dont le processus d'adhésion au Groupe Agence France Locale a abouti et qui sont devenues de ce fait actionnaires de la ST.</p>
--	--

L'élément B.10 du résumé intitulé « Réserves contenues dans le rapport des Commissaires aux comptes » figurant aux pages 319 et 320 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

<p>B.10 Réserves contenues dans le rapport des Commissaires aux comptes</p>	<p>Emetteur :</p> <p>Le rapport des Commissaires aux comptes de l'Emetteur sur les comptes relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 ne contiennent aucune réserve.</p> <p>Les rapports des Commissaires aux comptes de l'Emetteur sur les comptes intermédiaires au 30 juin 2016 et au 30 juin 2017 ne contiennent aucune réserve.</p>
---	---

L'élément B.12 du résumé intitulé « Informations financières sélectionnées historiques clés » figurant à la page 321 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

B.12
Informations
financières
sélectionnées
historiques clés

Emetteur:

Les informations présentées ci-après sont établies sur la base des comptes annuels de l’Emetteur retraités en normes IFRS. Toutefois, seuls les comptes annuels de l’Emetteur en normes françaises ont valeur légale. Les comptes annuels en normes françaises ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférent sont incorporés par référence dans le présent prospectus.

Eléments bilanciaux aux 31 décembre 2015, 31 décembre 2016 et 30 juin 2017 (en milliers d’euros) :

	31 décembre 2015 (audités)	31 décembre 2016 (audités)	30 juin 2017 (non audités)
Prêts et créances sur la clientèle	383 527	892 227	1 198 786
Réserve de liquidité	502 479	435 422	1 229 111
Autres	31 584	58 120	86 824
Total Actifs	917 590	1 385 769	2 376 552
Dettes représentées par un titre	840 537	1 259 073	2 206 949
Autres	15 009	33 167	58 116
Fonds propres	62 046	93 529	111 487
Total passifs et capitaux propres	917 590	1 385 769	2 376 552

Eléments de formation du résultat aux 31 décembre 2015, 31 décembre 2016, 30 juin 2016 et 30 juin 2017 (en milliers d’euros) :

	31 décembre 2015 (audités)	31 décembre 2016 (audités)	30 juin 2016 (non audités)	30 juin 2017 (non audités)
Produit net bancaire	361	9 220	5 035	5 347
Résultat brut d’exploitation	-10 995	-2 121	-318	76
Résultat net	-7 777	-3 365	-275	-37

Le résultat brut d’exploitation négatif au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2015 repose principalement sur 2 éléments : (i) le démarrage par l’Emetteur de ses

activités de crédit au début du mois d'avril, après l'émission obligataire inaugurale, avec l'essentiel de la production de crédits concentrée sur le dernier trimestre, conduisant à une création de revenus limitée sur l'exercice ; (ii) la poursuite de la construction d'une infrastructure bancaire permettant à l'Agence France Locale de maîtriser ses opérations dans le respect des règles en vigueur.

Le résultat brut d'exploitation négatif au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'explique par une augmentation importante du produit net bancaire, cependant encore insuffisante pour parvenir à l'équilibre eu égard à la poursuite du déploiement de l'infrastructure requise pour mener l'ensemble des opérations bancaires et financières. Cette augmentation du produit net bancaire repose principalement sur les éléments suivants : (i) la montée en charge des revenus liés à l'augmentation de l'encours de crédit, (ii) une plus-value exceptionnelle de 3 millions d'euros provenant de la cession de titres initialement classés en titres d'investissement et qui avaient été reclassés en titres de placement après que l'Agence France Locale a décidé de modifier l'emploi de ses fonds propres en décembre 2015, et (iii) des plus-values liées à la cession de titres de la réserve de liquidité dans le cadre de la gestion de ce portefeuille.

Le résultat brut d'exploitation négatif au titre de la période close au 30 juin 2016, s'explique par une augmentation importante du produit net bancaire. Cette augmentation du produit net bancaire trouve son origine dans la montée en puissance des revenus liés aux crédits ainsi que dans la plus-value exceptionnelle provenant de la cession de titres initialement classés en titres d'investissement et qui ont été reclassés en titres de placement après que l'Emetteur a décidé de modifier l'emploi de ses fonds propres en décembre 2015.

Le résultat brut d'exploitation positif au titre de la période close au 30 juin 2017, s'explique par une augmentation du produit net bancaire permettant de couvrir les charges d'exploitation mais insuffisant pour contribuer à l'équilibre du résultat net après prise en compte de l'impact des différés d'impôts.

Pour information, la différence entre le résultat brut d'exploitation et le résultat net correspond aux traitements en IFRS des impôts différés.

Cette augmentation du produit net bancaire repose sur la poursuite de l'augmentation des revenus générés par le portefeuille de crédits ainsi que par les plus-values de cession de titres liées à la gestion de la réserve de liquidité.

A la date du présent prospectus, il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur depuis le 30 juin 2017, et il n'y a pas eu de détérioration significative dans les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2016.

L'élément B.13 du résumé intitulé « Evènement récent relatif à l'Emetteur présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité » figurant à la page 322 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

<p>B.13 Evènement récent relatif à l'Emetteur présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité</p>	<p>Emetteur:</p> <p>A la date du présent prospectus, il n'y pas d'évènement récent relatif à l'Emetteur présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.</p> <p>Toutefois, deux augmentations de capital ont été effectuées par l'Emetteur au cours du 1er semestre 2017. Le 6 mars 2017, l'Emetteur a clôturé une douzième augmentation de capital qui s'est traduite par une augmentation du capital social de 16,5 millions d'euros, et le 28 juin 2017, l'Emetteur a clôturé une treizième augmentation de capital qui s'est traduite par une augmentation du capital social de 1,7 millions d'euros. Aux termes de ces deux opérations, le capital social de l'Emetteur s'élève à 129,2 millions d'euros.</p>
--	--

L'élément B.17 du résumé intitulé « Notation assignée à l'Emetteur ou à ses titres d'emprunt » figurant à la page 323 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

<p>B.17 Notation assignée à l'Emetteur ou à ses titres d'emprunt</p>	<p>Emetteur :</p> <p>[Les Titres n'ont pas fait l'objet d'une notation.] /</p> <p>[Les Titres ont été notés [●] par [●].</p> <p>L'Emetteur, noté par l'agence Moody's France SAS (Moody's), bénéficie d'une notation long terme Aa3 avec une perspective stable. Le dernier rapport de Moody's sur la notation de l'Emetteur date du 15 mai 2017.</p> <p>Le Programme a fait l'objet d'une notation Aa3 par Moody's.</p> <p>A la date du Prospectus de Base, Moody's est une agence de notation établie dans l'Union Européenne et enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 tel que modifié (le Règlement ANC) et figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk) conformément au Règlement ANC.</p> <p>Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de détention de Titres et peut, à tout moment, être suspendue, modifiée, ou retirée par l'agence de notation concernée.]</p>
--	--

L'élément B.5/B.10 du résumé intitulé « Réserves contenues dans le rapport des Commissaires aux comptes » figurant à la page 326 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

B.19/B.10 Réserves contenues dans le rapport des Commissaires aux comptes	<p>ST :</p> <p>Le rapport des Commissaires aux comptes de la ST sur les comptes relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 ne contiennent aucune réserve.</p> <p>Les rapports d'examen des Commissaires aux comptes de la ST sur les comptes intermédiaires consolidés au 30 juin 2016 et au 30 juin 2017 ne contiennent aucune réserve.</p>
--	---

L'élément B.19/B.12 du résumé intitulé « Informations financières sélectionnées historiques clés » figurant aux pages 326 et 327 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

B.19/B.12 Informations financières sélectionnées historiques clés	<p>ST :</p> <p>Les chiffres fournis dans les tableaux ci-dessous sont tirés des comptes consolidés IFRS de la ST.</p> <p>– Eléments bilanciaux aux 31 décembre 2015, 31 décembre 2016 et 30 juin 2017 (en milliers d'euros) :</p> <table border="1" style="margin-left: 40px;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">31 décembre 2015 (audités)</th> <th style="text-align: center;">31 décembre 2016 (audités)</th> <th style="text-align: center;">30 juin 2017 (non audités)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Prêts et créances sur la clientèle</td> <td style="text-align: right;">383 527</td> <td style="text-align: right;">892 227</td> <td style="text-align: right;">1 060 617</td> </tr> <tr> <td>Réserve de liquidité</td> <td style="text-align: right;">506 243</td> <td style="text-align: right;">440 629</td> <td style="text-align: right;">1 234 974</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td style="text-align: right;">31 617</td> <td style="text-align: right;">58 147</td> <td style="text-align: right;">86 766</td> </tr> <tr> <td>Total Actifs</td> <td style="text-align: right;">921 387</td> <td style="text-align: right;">1 391 003</td> <td style="text-align: right;">2 382 357</td> </tr> <tr> <td>Dettes représentées par un titre</td> <td style="text-align: right;">840 536</td> <td style="text-align: right;">1 259 073</td> <td style="text-align: right;">2 206 949</td> </tr> <tr> <td>Autres passifs</td> <td style="text-align: right;">15 651</td> <td style="text-align: right;">33 412</td> <td style="text-align: right;">57 993</td> </tr> <tr> <td>Fonds propres</td> <td style="text-align: right;">65 200</td> <td style="text-align: right;">98 518</td> <td style="text-align: right;">117 415</td> </tr> <tr> <td>Total passifs et capitaux propres</td> <td style="text-align: right;">921 387</td> <td style="text-align: right;">1 391 003</td> <td style="text-align: right;">2 382 357</td> </tr> </tbody> </table> <p>– Eléments de formation du résultat aux 31 décembre 2016, 31 décembre 2016, 30 juin 2016 et 30 juin 2017 (en milliers d'euros) :</p> <table border="1" style="margin-left: 40px;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">31 décembre 2015 (audités)</th> <th style="text-align: center;">31 décembre 2016 (audités)</th> <th style="text-align: center;">30 juin 2016 (non audités)</th> <th style="text-align: center;">30 juin 2017 (non audités)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Produit net bancaire</td> <td style="text-align: right;">408</td> <td style="text-align: right;">9 254</td> <td style="text-align: right;">5 049</td> <td style="text-align: right;">5 364</td> </tr> <tr> <td>Résultat brut</td> <td style="text-align: right;">-10 894</td> <td style="text-align: right;">-2 105</td> <td style="text-align: right;">-301</td> <td style="text-align: right;">72</td> </tr> </tbody> </table>		31 décembre 2015 (audités)	31 décembre 2016 (audités)	30 juin 2017 (non audités)	Prêts et créances sur la clientèle	383 527	892 227	1 060 617	Réserve de liquidité	506 243	440 629	1 234 974	Autres	31 617	58 147	86 766	Total Actifs	921 387	1 391 003	2 382 357	Dettes représentées par un titre	840 536	1 259 073	2 206 949	Autres passifs	15 651	33 412	57 993	Fonds propres	65 200	98 518	117 415	Total passifs et capitaux propres	921 387	1 391 003	2 382 357		31 décembre 2015 (audités)	31 décembre 2016 (audités)	30 juin 2016 (non audités)	30 juin 2017 (non audités)	Produit net bancaire	408	9 254	5 049	5 364	Résultat brut	-10 894	-2 105	-301	72
	31 décembre 2015 (audités)	31 décembre 2016 (audités)	30 juin 2017 (non audités)																																																	
Prêts et créances sur la clientèle	383 527	892 227	1 060 617																																																	
Réserve de liquidité	506 243	440 629	1 234 974																																																	
Autres	31 617	58 147	86 766																																																	
Total Actifs	921 387	1 391 003	2 382 357																																																	
Dettes représentées par un titre	840 536	1 259 073	2 206 949																																																	
Autres passifs	15 651	33 412	57 993																																																	
Fonds propres	65 200	98 518	117 415																																																	
Total passifs et capitaux propres	921 387	1 391 003	2 382 357																																																	
	31 décembre 2015 (audités)	31 décembre 2016 (audités)	30 juin 2016 (non audités)	30 juin 2017 (non audités)																																																
Produit net bancaire	408	9 254	5 049	5 364																																																
Résultat brut	-10 894	-2 105	-301	72																																																

	d'exploitation				
<p>Il est également précisé, en complément des états financiers de la ST, qu'aux 31 décembre 2015, 31 décembre 2016, et 30 juin 2017, les montants non libérés des engagements d'apport en capital des collectivités membres s'élevaient respectivement à 40,29 millions d'euros, 8,19 millions d'euros et 3,46 millions d'euros.</p> <p>Le principal actif au bilan de la ST étant constitué par sa participation à 99,9% dans l'Emetteur, le résultat brut d'exploitation négatifs enregistrés successivement par la ST au 31 décembre 2015, 31 décembre 2016 et, 30 juin 2016 et 30 juin 2017 procèdent des mêmes raisons que celles qui expliquent le résultat brut négatif de l'Emetteur à ces mêmes dates. De la même manière, le résultat brut d'exploitation positif enregistré par la ST au 30 juin 2017 procède des mêmes raisons que celles qui expliquent le résultat brut positif de l'Emetteur à cette date.</p> <p>A la date du présent prospectus, il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de la ST depuis le 30 juin 2017. A la date du présent prospectus, il ne s'est produit aucun changement défavorable significatif dans les perspectives de la ST depuis le 31 décembre 2016.</p>					

L'élément B.19/B.13 du résumé intitulé « Evénement récent relatif au Garant présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité » figurant à la page 327 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

<p>B.19/B.13 Evénement récent relatif au Garant présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité</p>	<p>ST :</p> <p>A la date du présent prospectus, il n'y a pas d'évènement récent relatif à la ST présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.</p> <p>Le 6 mars 2017, la ST a clôturé une douzième augmentation de capital qui se traduit par une augmentation du capital social de 17,327 millions d'euros et le 28 juin 2017, la ST a clôturé une treizième augmentation de capital qui se traduit par une augmentation du capital social de 1,826 millions d'euros. A l'issue de ces deux augmentations de capital, le capital souscrit de la ST s'élève à 135,044 millions d'euros.</p>
---	---

Le second paragraphe de l'élément B.19/B.47 du résumé intitulé « Description des Membres ayant souscrit un crédit auprès de l'Emetteur » figurant en page 328 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

B.19/B.47 Description des Membres ayant souscrit un crédit auprès de l'Emetteur	Au 30 juin 2017, 241 Crédits Moyen-Long terme ont été souscrits par les Membres.
--	--

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La section « Informations Générales » du Prospectus de Base fait l'objet des modifications décrites ci-après.

1. A la page 346 du Prospectus de Base, le paragraphe 3 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« 3 Il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur depuis le 30 juin 2017. Il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière ou commerciale de la ST depuis le 30 juin 2017. »

2. A la page 347 du Prospectus de Base, le paragraphe 9 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« 9. Aussi longtemps que des Titres émis dans le cadre du présent Programme seront en circulation, des copies des documents suivants seront disponibles, dès leur publication, sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, un quelconque jour de la semaine (à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés) dans les bureaux désignés de l'Agent Financier ou des Agents Payeurs :

- (a) Les statuts de l'Emetteur et de la ST ;
- (b) le Contrat de Service Financier (qui inclut le modèle de la lettre comptable, des Certificats Globaux Temporaires, des Titres Physiques, des Coupons, des Reçus et des Talons) ;
- (c) toutes Conditions Définitives relatives à des Titres admis aux négociations sur Euronext Paris ou tout autre Marché Réglementé ou offerts au public dans un Etat membre de l'EEE ;
- (d) une copie du présent Prospectus de Base ; ainsi que de tout supplément au Prospectus de Base ou tout nouveau prospectus de base ; et
- (e) tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'Emetteur dont une quelconque partie serait extraite ou à laquelle il serait fait référence dans le présent Prospectus de Base et relatifs à l'émission de Titres.

Pendant la durée du présent Prospectus de Base, des copies des documents suivants seront disponibles sur le site internet de l'Emetteur (www.agence-france-locale.fr) :

- (a) Comptes Annuels IFRS de l'Emetteur 2015 ;
- (b) Comptes Annuels IFRS de l'Emetteur 2016 ;
- (c) Comptes Annuels French GAAP de l'Emetteur 2015 ;
- (d) Comptes Annuels French GAAP de l'Emetteur 2016 ;
- (e) Comptes Consolidés de la ST 2015 ;
- (f) Comptes Consolidés de la ST 2016 ;
- (g) Comptes Intermédiaires Résumés IFRS de l'Emetteur au 30 juin 2017 ;
- (h) Comptes Sociaux Intermédiaires Résumés French GAAP de l'Emetteur au 30 juin 2017 ;
- (i) Comptes Consolidés Intermédiaires Résumés de la ST au 30 juin 2017.

3. A la page 347 du Prospectus de Base, le paragraphe 12 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« (12) KPMG Audit FS I (Immeuble Le Palatin, 3 cours du Triangle, 92939 Paris La Défense Cedex) et Cailliau Dedouit et Associés (19, rue Clément Marot, 75008 Paris) sont les commissaires aux comptes de l’Emetteur et de la ST pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 et pour les périodes intermédiaires closes le 30 juin 2016 et 30 juin 2017. KPMG Audit FS I est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris. KPMG Audit FS I et Cailliau Dedouit et Associés ont vérifié et rendu des rapports d’audit ne contenant aucune réserve sur les comptes des exercices clos les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 de l’Emetteur et de la ST. KPMG Audit FS I et Cailliau Dedouit et Associés ont vérifié et rendu des rapports d’examen limités ne contenant aucune réserve sur les comptes intermédiaires des périodes closes le 30 juin 2016 et le 30 juin 2017 de l’Emetteur et de la ST. »

RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT SUPPLÉMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personnes qui assument la responsabilité du présent Supplément au Prospectus de Base

Au nom de l'Emetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, j'atteste que les informations contenues ou incorporées par référence dans le présent Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 4 octobre 2017

Agence France Locale

Tour Oxygène, 10-12 boulevard Vivier Merle
69003 Lyon
France

Représentée par :

Yves Millardet, Président du Directoire de la Société

Au nom de la ST

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, j'atteste que les informations contenues ou incorporées par référence dans le présent Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 4 octobre 2017

L'Agence France Locale – Société Territoriale

41, quai d'Orsay
75007 Paris
France

Représentée par :

Monsieur Olivier Landel, Directeur Général de la ST

En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment des articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») a visé le présent Supplément au Prospectus de Base le 4 octobre 2017 sous le numéro n° 17-530. Ce document et le Prospectus de Base ne peuvent être utilisés à l'appui d'une opération financière que s'ils sont complétés par des Conditions Définitives. Le présent Supplément a été établi par l'Émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni l'approbation de l'opportunité de l'opération, ni l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Ce visa est attribué sous la condition suspensive de la publication de Conditions Définitives établies, conformément à l'article 212-32 du Règlement général de l'AMF, précisant les caractéristiques des Titres émis.